

DEC162111DR06

Décision portant nomination de M. Patrick Mille aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6049 intitulée Théoriser et modéliser pour aménager (Théma).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS portant renouvellement de l'UMR6049 intitulée Théoriser et modéliser pour aménager et nommant M. Jean-Christophe Foltete en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 18 juillet 2016 ;

Considérant que M. **Patrick Mille** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Bourgogne les **07/04/2015, 23/06/2015, 24/06/2015, 08/04/2015 et 09/04/2015**;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Patrick Mille, Ingénieur (IE2), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6049 intitulée Théoriser et modéliser pour aménager, à compter du **25/06/2015**

M. Patrick Mille exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick Mille est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 29 août 2016

Le directeur de l'Unité
Jean-Christophe Foltete

L'agent
Patrick Mille

Le directeur de l'UFR

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa de la déléguée
régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Le Président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin